



PROCEDURE D'INSCRIPTION A L'UNIVERSITE

Première étape :

La **CVEC** (contribution vie étudiante et campus) doit être versée avant toute inscription. Elle est obligatoire, c'est la première étape à réaliser avant votre inscription universitaire.

Vous devez vous rendre à cette adresse pour vous inscrire : cvec.etudiant.gouv.fr

Une fois le règlement fait, conservez votre attestation, son numéro vous sera demandé pour votre inscription.

Cette contribution vous sera demandée à trois reprises lors de votre formation :

- | | | |
|---------------------------------|---|---|
| <u>Semestre 1 : (Février)</u> | → | Inscription administrative et règlement de la CVEC |
| <u>Semestre 2 : (Septembre)</u> | → | Réinscription administrative et règlement de la CVEC |
| <u>SEMESTRE 3 : (Février)</u> | → | Réinscription administrative, la CVEC n'est pas à régler |
| <u>Semestre 4 : (Septembre)</u> | → | Réinscription administrative et règlement de la CVEC |
| <u>SEMESTRE 5 : (Février)</u> | → | Réinscription administrative, la CVEC n'est pas à régler |
| <u>Semestre 6 : (Septembre)</u> | → | Réinscription administrative, la CVEC n'est pas à régler |



Situations particulières :

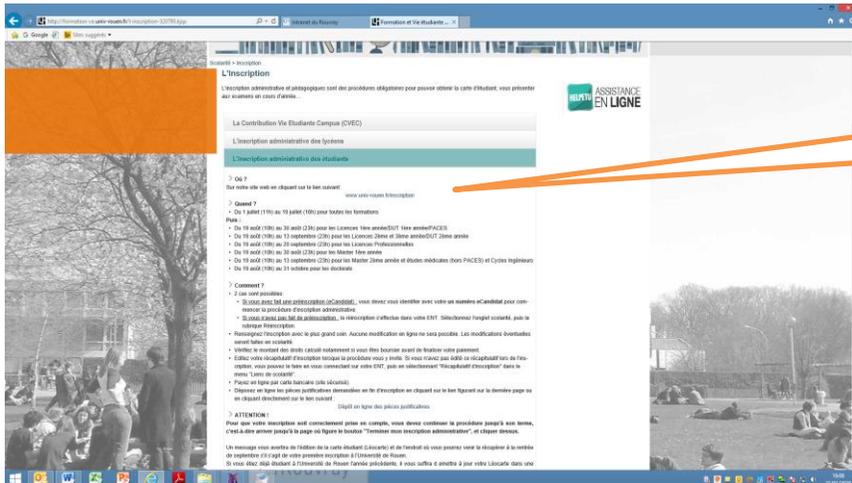
Les étudiants en promotion professionnelle n'ont pas à régler la CVEC, ils doivent s'adresser au service de formation continue de leur établissement.

Les boursiers en attente de l'attestation doivent régler puis effectuer les démarches de remboursement (après avoir reçu leur attestation). Vous trouverez la démarche à suivre pour les demandes de remboursement à cette adresse : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Les étudiants qui ont réglé la CVEC sur une autre filière en septembre n'ont pas à la régler lors de la rentrée de février (ex : réorientation)

Deuxième étape :

Vous allez procéder à **votre inscription administrative** à l'université de Rouen



www.univ-rouen.fr/inscriptio



E-SCOLARITE - INSCRIPTION / REINSCRIPTION

UNIVERSITÉ DE ROUEN

Bienvenue sur le portail d'inscription de l'Université de Rouen Normandie
Campagne d'inscription pour l'année universitaire 2019 / 2020

Calendrier d'inscription

- Ouverture générale du service
du 05/07/2019 14:00:00 au 18/07/2019 16:00:00
du 19/07/2019 10:00:00 au 07/08/2019 23:00:00
horaire quotidien de 08:00:00 à 22:00:00

Informations pratiques

Pour la bonne marche de votre inscription, il est préconisé de :

- travailler uniquement sur les navigateurs certifiés (E11, Edge, Firefox et Chrome)
- de ne pas utiliser les ordinateurs mobiles.

Avant de commencer votre inscription, munissez-vous des éléments suivants :

- N°SEAINUMES - Identifiant National Etudiant - Base Élève Académique
- Une carte bancaire (CC, Visa, MasterCard...) à un site de paiement sécurisé gère la transaction.
- Possibilité de régler en 3 fois par carte bancaire sur le site de paiement sécurisé - plus d'infos
- Paiement par chèque, votre inscription est mise en attente de paiement jusqu'à réception des pièces justificatives et de votre paiement.

Si vous êtes ancien étudiant à l'Université de Rouen Normandie, une redirection automatique sera faite sur le module de réinscription.

À la fin de l'inscription, en cliquant sur le bouton « terminer », une inscription pédagogique pourra vous être proposée.

Vous voulez vous inscrire ou n'êtes pas étudiant à l'Université de Rouen Normandie

Vous venez de vous inscrire

Vous avez besoin du numéro de la CVEC pour vous inscrire

E-SCOLARITE - INSCRIPTION / REINSCRIPTION

UNIVERSITÉ DE ROUEN

Authentification

Précisez votre type de préinscription

Préinscription sur PARCOURSUP (y compris IFSI)

Vous êtes en CPSE

Préinscription sur e-Candidat

Vous êtes d'une formation paramédicale (hors orthophonie et hors IFSI)

Numéro de préinscription

Votre date de naissance

prenaissance

Valider

© Copyright 2020 - Université de Rouen Normandie | Mentions légales | CHL - Données personnelles

Cochez préinscription sur parcoursup + renseignez le numéro de préinscription (numéro parcoursup) et la date de naissance.



Attention : à un moment donné, un profil vous est demandé, vous devez mettre « Elève infirmier ». Si une cotisation vous est demandée, vous n'avez pas à la payer. Votre profil a été mal renseigné !

A la fin de la procédure, **VOUS DEVEZ RECEVOIR UN MAIL DE CONFIRMATION .**

Vous recevrez, dans ce mail, une confirmation d'inscription administrative et votre identifiant et mot de passe (compte MULTIPASS) qui vous permettront de vous inscrire à la plateforme universitaire « Collégium Santé »

Troisième étape

Vous allez vous inscrire sur la plateforme universitaire « Collégium santé »

Votre compte Multipass va vous permettre d'accéder à la plateforme où sont déposés vos cours, planning, consignes de TD...

Pour accéder à cette plateforme, allez sur le site : <https://collegium-sante-univ-normandie.fr/moodle/>

En haut à DROITE , vous cliquez sur connexion puis sur « connexion avec votre établissement ».

Vous sélectionnez « université de Rouen Normandie » puis vous entrez votre identifiant et votre mot de passe (codes qui vous ont été transmis par l'université)

Afin de découvrir votre promotion, vous devrez renseigner un nouveau mot de passe que vous donneront vos formateurs.

PS : vous n'avez pas d'inscription pédagogique à faire.